



Commune de Linxe

Envoyé en préfecture le 25/07/2024

Reçu en préfecture le 25/07/2024

Publié le 26/07/2024

ID : 040-214001554-20240725-240725H1567H1-AR



DECISION DU MAIRE

N° DEC202407-007 - Décision modificative n°3 : virement de crédits investissement

Le Maire de la Commune de Linxe,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 5 avril 2024 DEL20240405-015Vite du budget principal 2024,

Vu la DEC202406-005 - Décision modificative n°2 : virement de crédits d'investissement du 18 juin 2024

Considérant les ajustements à opérer sur la rénovation énergétique du groupe scolaire,

DECIDE

DE PROCÉDER au virement de crédits au sein de la section d'investissement comme suit :

Opération 2307 : Bâtiments route de l'océan	-100 000€
Opération 2410 : Acquisition terrain	-100 000€
Opération 2312 : Rénovation énergétique groupe scolaire	+200 000€

Signé le 25 juillet 2024

Le Maire, Thierry GALLEA

« La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication, son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département. »